

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V 267 Vœu relatif au nettoyage de la partie aérienne du canal Saint-Martin.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la partie aérienne du canal Saint-Martin et le bassin de la Villette sont devenus ces dernières années des espaces de promenade pédestre, cycliste et nautique, pour de nombreux Parisiens, ainsi que pour les touristes ;

Considérant que ce sont des lieux conviviaux sur lesquels des milliers de personnes se promènent, se restaurent et se désaltèrent, particulièrement lorsqu'arrivent les beaux jours ;

Considérant qu'en fin de semaine, les berges et les plans d'eau sont jonchés de détritus ; que cela peut entraîner la recrudescence de rongeurs sur les rives ; que la salubrité des lieux et du canal en est affectée, ainsi que la beauté des lieux ;

Considérant que malgré de nouveaux dispositifs d'information mis en place par la Ville de Paris avant l'été, la situation n'évolue pas de manière satisfaisante ;

Considérant qu'en avril 2013, un premier vœu relatif à cette situation, déposé par les élus communistes, avait été retiré pour laisser le temps aux nouveaux dispositifs d'être déployés ;

Sur la proposition de M. Rémi FERAUD et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu que :

- le Maire de Paris mette en place un renforcement du nettoyage de la partie aérienne du canal Saint-Martin, comprenant les berges et les plans d'eau, ainsi que de l'entretien des espaces plantés autour du bassin Louis-Blanc,
- les régies de quartier, notamment celle du 10^{ème}, soient sollicitées pour cela, en lien avec la Direction de la Voirie et des Déplacements (Service des canaux), la Direction de la Propreté et de l'Eau et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.